

Genève, le 25 mai 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PRÉVENTION DU SUICIDE EN SUISSE :  
LE CONSEIL FÉDÉRAL CHANGE DE TON, C'EST DE BON AUGURE**

**Le Conseil fédéral vient de rendre public le rapport répondant au postulat WIDMER. Enfin, il reconnaît que le suicide est un problème de santé publique, que la prévention s'impose de manière pluridisciplinaire et qu'il ne sert à rien d'ignorer ce problème.**

L'Association STOP SUICIDE salue la publication du rapport du Conseil fédéral, *Le suicide et la prévention du suicide en Suisse*. Ceci démontre que les autorités ont pris conscience que la problématique du suicide ne pouvait être ignorée, rappelant en tout premier que le suicide est la cause de 1 à 2 % de décès enregistrés en Suisse, 10 % des Suisses commentant une ou plusieurs tentatives de suicide au cours de leur existence.

STOP SUICIDE accueille avec beaucoup de satisfaction le vaste « état des lieux » qui a été fait par le Conseil fédéral et tire les constats suivants :

- la Suisse reste l'un des pays les moins actifs en matière de prévention du suicide, parmi les pays qui connaissent un fort taux de tentatives de suicide, au vu des programmes nationaux et projet de prévention du suicide étrangers publiés dans le tableau 5 du rapport concerné ;
- les activités de prévention du suicide existant doivent être mieux coordonnées et il est nécessaire que la Confédération s'engage à en faire autant, de manière à améliorer et à permettre plus facilement de nouvelles activités.

STOP SUICIDE regrette, par contre, que le rapport ne fasse pas une plus claire distinction entre le suicide des jeunes, la problématique du suicide des adultes, le suicide des personnes âgées ou encore l'aide au suicide.

Au vu des chiffres rappelés par le Conseil fédéral dans son rapport, STOP SUICIDE appelle à ce que la Confédération :

- cesse de croire qu'elle n'a pas les compétences juridiques pour intervenir en matière de prévention du suicide des jeunes ;
- s'active pour mettre en place une législation sur la prévention du suicide des jeunes ;
- entreprenne ces démarches en affirmant que la prévention du suicide est en premier lieu une tâche de société et pas qu'une question médicale.

Pour expliquer et défendre ses positions, STOP SUICIDE publiera un article dans la revue juridique et politique *Plädoyer*, numéro 4/05, qui paraîtra au début du mois de juillet 2005 ([www.plaedoyer.ch](http://www.plaedoyer.ch)).

**Personne de contact :**

Florian IRMINGER, secrétaire de STOP SUICIDE (tél. portable : 079 751 80 42)  
Pour plus d'informations sur la législation : <http://www.stopsuicide.ch/5/loiCH>.